

nistrateurs américains ici. C'est vrai, et j'estime que c'est un objectif très valable. Je me préoccupe bien davantage de ce que nous ne faisons rien pour dissuader le petit nombre de nos administrateurs supérieurs qui s'en vont aux États-Unis. Nous nous acheminons rapidement dans cette voie.

Parlant du droit, je signale que le ministre a parlé des banques. Une disposition de la loi sur les banques—et je m'excuse de ne pas l'avoir sous les yeux—fixe le prix auquel les banques ont le droit d'émettre des actions du trésor. Il s'ensuit, naturellement, qu'une banque émet des actions du trésor sous forme de droits. Il s'agit donc d'une option. C'est un morceau de papier que l'actionnaire reçoit et qui dit: «Vous pourrez, dans un certain laps de temps, acheter ces actions à un certain prix.» Je n'ai pas entendu dire que cette formule allait être modifiée dans la nouvelle loi sur les banques. Ce prix pourrait être de \$30 inférieur au prix du marché. Est-ce qu'on le taxe? Est-ce une injustice? Cela ne se produit jamais dans une entreprise commerciale ou industrielle.

**L'honorable M. Hugessen:** Mais si.

**L'honorable M. McCutcheon:** Non, sénateur, jamais aussi bas que cela en dessous du prix du marché, sinon, les marchés de la Bourse verraient cela d'un très mauvais œil. C'est la loi qui permet cette pratique et, pourtant, vous parlez d'injustice. Ce que je cherche à dire, c'est qu'il ne faudrait pas, affaiblir nos moyens de soutenir la concurrence relativement à la main-d'œuvre.

Ce n'est pas une mesure fiscale, comme le disaient le sénateur Léonard et le ministre. Quelqu'un dit: «Je n'ai pas la faculté d'acheter des actions. Changeons cela. C'est beaucoup trop avantageux». Je n'ai pas non plus une Cadillac payée par une compagnie et je pourrais m'en plaindre. Ce que je demande, c'est de ne pas changer un moyen—je n'ai pas la citation de M. Meyer devant moi, mais je l'ai déjà lue—qui a donné de bons résultats en améliorant l'efficacité de la direction. Par administration, je n'entends pas nécessairement la haute administration, mais toute la direction, jusqu'au niveau du magasin de détail, mettons, car bien des sociétés considèrent ainsi leur administration.

Le ministre a dit, ce matin, qu'il voyait bien jusqu'où cela entraîne, et comme il était facile de modifier l'article 85A, il a proposé une modification. Je crois qu'il ne s'est pas rendu compte à quel point sont répandus les régimes de partage des profits qui ressemblent beaucoup, en fin de compte, à la possession d'actions. Or, ce bill renferme-t-il une

mesure fondée sur la résolution relative aux régimes de partage différé des profits? Non, car le ministre s'est aperçu que la question était beaucoup plus compliquée qu'il ne le croyait.

Voilà une mesure qui ne correspond à aucune demande; et comme elle ne change rien du point de vue fiscal, elle devrait être rejetée.

**L'honorable John J. Connolly (Ottawa-Ouest):** Honorables sénateurs, je n'avais pas l'intention de participer à cette discussion, mais pour certains motifs, y compris ceux qu'ont invoqués les honorables sénateurs Hugessen et Leonard, je dois m'opposer à la motion pour d'autres raisons bien évidentes. Bien entendu, comme tous les honorables sénateurs le comprennent, en qualité de membre du gouvernement, cette attitude s'impose.

Le débat de cet après-midi a été des plus intéressants. J'espérais que cet amendement soit rejeté. Néanmoins, on a présenté ici un point de vue qu'il est important d'étudier en ce qu'il a trait à l'économie du pays et, surtout, parce que le pays ne cesse de s'industrialiser.

En qualité de leader de ce côté-ci de la Chambre, je suggère tout simplement, sans y attribuer grande valeur, que cette faculté d'achat d'actions et certains autres stimulants que les entreprises proposent de temps à autre pour assurer aux intéressés l'avantage de se perfectionner et d'accéder aux postes d'exécutants, constitueraient une étude digne de l'attention de l'un de nos comités. Nous avons évidemment un grand nombre de personnes de valeur qui pourraient faire un apport important à une telle étude. Si un comité entreprenait une telle étude, il n'est pas nécessaire qu'elle soit très longue, mais elle pourrait être instructive et fort utile dans l'intérêt du grand public, du monde des affaires et de l'économie.

Abstraction faite de toutes ces considérations, la discussion de cet après-midi a été salubre, je pense, et si les propos du sénateur McCutcheon sont dignes de mérite et ils le sont, assurément, ils sont maintenant consignés au compte rendu. Quoi qu'il en soit, le Sénat est saisi d'un projet de loi qui découle des résolutions budgétaires et, vu les circonstances, je suis tenu de m'opposer à l'amendement, mais, j'espère que le Sénat appuiera la motion principale.

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion proposée en amendement?

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Non.